

brèves

Logements SEMIV disponibles



Vous connaissez un ami ou un proche à la recherche d'un logement ? La SEMIV dispose d'un parc de plusieurs logements collectifs ou individuels à Vichy, Magnet, Cusset, Creuzier-le-Vieux et Creuzier-le-Neuf. Transmettez-lui nos coordonnées : **04.70.30.57.40**, accueil@semiv.fr ou invitez-le à consulter nos offres locatives en ligne sur notre site internet www.semiv.fr.

Une initiative qui profite au quartier



Elle aura fait parler d'elle cette exposition de sculptures dans le parc des Ailes ! Mais plus que tout, elle aura ouvert les pages de la presse locale sur le quartier en se faisant l'écho d'une initiative positive. Car c'est bien de l'image du quartier

dont il est question, un quartier qui, de par la rénovation de la Promenade des Bords d'Allier, le vaste programme de réhabilitation des bâtiments et l'initiative de cette exposition, s'ouvre sur la ville et les Vichyssois.



La Résidence Jean Maïple



Vendredi 30 septembre, Frédéric Aguilera a dévoilé la nouvelle plaque de la résidence de la rue de la République. Cette résidence de 54 logements se nomme désormais, « Résidence Jean Maïple » en hommage à l'adjoint au maire de Vichy, chargé autrefois de l'urbanisme et de l'habitat, et Président de la SEMIV de 1995 à 2008.

En présence de Claude Malhuret, Maire de Vichy, d'élus municipaux, de locataires, et de la famille de Jean Maïple, Frédéric Aguilera a rappelé que, pendant son mandat de Président de la SEMIV, Jean Maïple avait participé à la construction de 324 logements sociaux sur l'agglomération vichyssoise, mais aussi à la concrétisation d'opérations emblématiques comme l'Arlequin, entre l'Hôtel de Ville et la Poste, l'ancien hôtel Le Central, face à la gare, ou encore la réhabilitation des 120 chambres du Centre International de Séjour.



Claude MALHURET a pour sa part salué l'ami de 20 ans, fidèle et généreux dans les réussites comme dans les moments plus difficiles.

A vos agendas !

Frédéric AGUILERA vous invite à échanger sur la vie de votre résidence. Ces dates vous sont données à titre indicatif et vous recevrez une invitation individuelle pour confirmation, un mois avant la tenue de la réunion concernant votre logement. Début des réunions à 18h.

> Les Tilleuls	Lundi 05 décembre 2011
> Le Clos de Chassignol	Judi 08 décembre 2011
> L'Hibiscus et l'Abélia	Judi 19 janvier 2012
> Le Saint-Amand et Le Clairbois	Lundi 23 janvier 2012
> Les Saules	Judi 26 janvier 2012
> Les Etelles et La Croix Verte	Judi 16 février 2012
> Les Flores et La Rotonde	Lundi 27 février 2012
> Les Ailes	Judi 1 ^{er} mars 2012
> Les Jasmins	Judi 08 mars 2012
> Le Prévert	Lundi 12 mars 2012
> Le Central	Judi 22 mars 2012
> La Résidence Jean Maïple	Lundi 26 mars 2012

Découvrez toute l'actualité, les nouveaux projets et nos dernières offres sur notre site : www.semiv.fr

Siège social
22 rue Jean-Jaurès - BP 2535 - 03205 Vichy cedex
Tél. : 04 70 30 57 40 - Fax : 04 70 96 35 62
accueil@semiv.fr

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Bureau des Ailes
Centre commercial des Ailes - Allée des Ailes
03200 Vichy
Tél. : 04 70 98 51 80 - Fax : 04 70 96 36 87

Ouvert le lundi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h



LA LETTRE D'INFORMATIONS

NOV 2011 - N° 4

www.semiv.fr

édito

Même si l'été a joué les prolongations pour le bonheur de tous, les premiers frimas de novembre sont l'occasion de nous rappeler les bons gestes, pour optimiser notre confort, tout en maîtrisant notre facture de chauffage.



Avec le concours des représentants des locataires que vous avez élus, le projet de réhabilitation des Ailes a évolué, pour mieux coller à vos attentes et besoins. Avant de

lancer la consultation auprès des entreprises, début 2012, je vous inviterai de nouveau à échanger sur ce projet.

Je n'en oublie pas pour autant les quatorze autres résidences de la SEMIV, et je souhaite organiser avec vous des temps d'échanges, pour chacun des sites. Des dates ont été fixées, prévisionnellement à la fin de ce numéro, et vous recevrez prochainement une invitation. N'hésitez pas à nous faire connaître, dès maintenant, les sujets qui vous tiennent à cœur.

Frédéric AGUILERA
Président-directeur général



Des petits gestes pour de grandes économies et un meilleur confort

Une multitude de « bons gestes » peuvent vous permettre d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces gestes qui vous rendent la vie plus agréable concernent essentiellement le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.



Sans vous priver d'aucune sorte, vous pouvez adopter quelques gestes pour faire de vraies économies sur votre chauffage. Il faut savoir qu'un **degré supplémentaire** équivaut à **7 % de hausse sur votre facture**. Or si vous devez privilégier les pièces de vie de votre logement en les chauffant à 19°C (cuisine, salon, salle à manger), il n'est pas nécessaire de surchauffer les autres pièces. 16 à 18°C suffisent généralement dans les chambres, d'autant que cela vous garantit un sommeil réparateur.

dossier



Quelques conseils



Le chauffage

- > Pour ne pas nuire à la bonne diffusion de la chaleur, ne placez **pas de meubles devant** les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs...);
- > **Éteignez le chauffage** quand les fenêtres sont ouvertes;
- > La nuit, pensez à fermer vos **volets, rideaux et persiennes** afin de conserver la chaleur à l'intérieur du logement. Ils sont vos remparts contre le froid.
- > Pour ceux qui bénéficient d'une chaudière individuelle, réduisez le chauffage d'**un degré**, vous économiserez **7 % d'énergie**;
- > Si votre logement est équipé d'un **thermostat**, vous pouvez **réguler et programmer**. La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. La programmation, elle, vous permet de faire varier cette température recommandée selon les besoins et l'occupation du logement. Il est par exemple conseillé de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités.



2

Eau chaude sanitaire

Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (absences prolongées, départs en vacances...) pour limiter les pertes inutiles.

3

Confort d'été et aération

- > **Ne bouchez pas les entrées d'air** sinon vous pourriez mettre votre santé en danger;
- > Il est conseillé d'**aérer quotidiennement** le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée.
- > **Nettoyez** également régulièrement les grilles d'entrée d'air et les **bouches d'extraction**;
- > Même si votre logement est équipé d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC), il faut l'aérer périodiquement;



- 1°C

Suite à l'alerte de locataires sur la surchauffe des appartements, la SEMIV a décidé de baisser la température des logements de 1°C.

En plus du bien-être des locataires et des économies d'énergie, ce choix aura un impact direct sur la facture annuelle de chauffage.

Toujours soucieuse de votre confort, la SEMIV travaille avec les meilleurs professionnels, pour gérer vos moindres tracasseries.

DALKIA s'occupe de tous vos équipements de chauffage collectif; **SAVELYS** intervient sur votre chaudière individuelle au gaz et votre **VMC**; **DUMONT ELECTRICITE SYSTEME** est chargé d'entretenir vos convecteurs électriques.



Vos chauffages contrôlés pour l'hiver



Laurent MUSSOT, chargé de clientèle Dalkia Centre Loire Auvergne, explique l'intervention de DALKIA aux Ailes.

91 locataires des Ailes ont répondu à la sollicitation de la SEMIV pour identifier les robinets de radiateurs défectueux. Ces cas ont tous été traités cet été.

interview

Quelle a été précisément la mission de DALKIA aux Ailes l'été dernier ?

Dans le cadre de la campagne annuelle de remplacement des robinets de radiateurs, nous avons procédé au remplacement des 91 robinets défectueux signalés par les locataires. Et dans la mesure où le contrat de chauffage signé entre Dalkia et la SEMIV intègre le remplacement des robinets de radiateurs, l'opération n'a donné lieu à aucune facturation supplémentaire aux locataires.

Comment s'est organisée l'intervention suite à la demande de la SEMIV ?

Pour mener cette importante opération, nous avons coordonné notre action avec les équipes de terrain de la SEMIV. Suite au recensement des matériels défectueux, la SEMIV a proposé aux locataires concernés, en fonction de leurs disponibilités, des rendez-vous avec les techniciens de DALKIA. Nous avons également vidangé complètement les installations hydrauliques. Au rallumage du chauffage ainsi que sur les deux mois suivants, une campagne de purges sera réalisée. Par ailleurs, notre contrat prévoit aussi, sans facturation additionnelle, que nos techniciens se déplacent pour tous les besoins liés à ces actions de purges.

Désormais les locataires peuvent-ils agir sur leurs radiateurs pour économiser de l'énergie ?

Oui. Le locataire a la possibilité d'agir sur son radiateur lorsque la température de son logement est suffisante ou trop élevée : il peut couper ou baisser le chauffage d'une pièce. Cela lui donne un rôle actif, tant sur son confort que sur la quantité de chauffage dont il a besoin. Il s'agit également d'un geste écoresponsable qui lui évite d'ouvrir la fenêtre lorsque la pièce est trop chauffée. Donc les locataires disposent désormais d'un moyen efficace leur permettant de mieux gérer leur consommation en chauffage et de faire des économies d'énergie.